

LES SERVICES AUTONOMIE

À VOTRE SERVICE

La demande d'abonnement à la téléalarme s'effectue au téléphone auprès des services Autonomie. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires et de l'aide auprès des services Autonomie.

L'installation est ensuite effectuée sur rendez-vous par les opérateurs du service Téléalarme, seuls agents habilités à intervenir.

BASSIN ANNÉCIEN

39, avenue de la Plaine
74000 Annecy
Tel. 04 50 33 20 10
aeo-polegeronto@hautesavoie.fr

ARVE FAUCIGNY MONT-BLANC

187, rue du Quai
74970 Marignier
Tel. 04 50 47 63 12
va-polegeronto@hautesavoie.fr

GENEVOIS

23, avenue Emile Zola
74100 Annemasse
Tel. 04 50 84 40 00
ge-polegeronto@hautesavoie.fr

CHABLAIS

3, rue Casimir Capitan
74200 Thonon-les-Bains
Tel. 04 50 81 89 33
ch-polegeronto@hautesavoie.fr

+

D'INFOS



Département de la Haute-Savoie (KMS) - Photos : © Madeleine Debazelle DEP74 - Septembre 2026
Imprimerie départementale - Papier aux critères environnementaux - Ne pas jeter sur la voie publique

haute
savoie
le Département

LE DÉPARTEMENT

SÉCURISE LE MAINTIEN

À DOMICILE

LE DÉPARTEMENT S'OCCUPE DE VOUS



TÉLÉALARME 74

haute
savoie
le Département

Direction de l'Autonomie Service Téléalarme

1, avenue d'Albigny - CS 32444 - 74041 Annecy Cedex
04 50 33 20 60
telealarme74@hautesavoie.fr

f X @ in d
hautesavoie.fr

+

D'INFOS

04 50 33 20 60 • hautesavoie.fr f X @ in d

LA TÉLÉALARME

La Téléalarme est un système de sécurité destiné aux personnes âgées, handicapées ou malades à domicile, leur permettant de solliciter **7j/7 et 24h/24**, une aide adaptée à leur situation.

En cas de malaise, chute, visite importune... il suffit de **presser le bouton du déclencheur (médaillon ou bracelet) pour être mis en relation avec un écoutant** spécialement formé. Celui-ci identifie la provenance de l'appel et envoie l'intervenant le plus proche : famille, voisins référencés, secours...

Le dispositif Téléalarme repose sur un réseau de professionnels étroitement associés. **Sapeurs-pompiers, SAMU, ambulances privées, service Téléalarme du Département travaillent ensemble au sein d'un centre d'appel commun, pour une efficacité et une réactivité optimales.**

Le dispositif de téléalarme peut être associé à différents équipements complémentaires, tels qu'un détecteur de fumée, un pilulier électronique ou encore une boîte à clés sécurisée, afin de renforcer la sécurité et l'autonomie au domicile.

UN TARIF ACCESSIBLE

20 €/mois (pas de frais de mise en service)

Ce coût peut être pris en charge au titre de l'APA*, de la PCH**, des mutuelles, des CCAS/CIAS*** ou des caisses de retraite.

Le tiers-payant est appliqué par la CARSAT.

* Allocation personnalisée d'autonomie

** Prestation de compensation du handicap

*** Centre communal/intercommunal d'action sociale



LES GESTES À ADOPTER EN CAS DE NÉCESSITÉ



① J'appuie sur le bouton et j'attends.



② Je réponds sans me déplacer.



③ Le chargé d'écoute contacte votre intervenant.



④ Le chargé d'écoute envoie les secours si nécessaire.

UNE ÉQUIPE ORGANISÉE ET EFFICACE

UNE ÉQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT

Les services Autonomie

Saisie du dossier, évaluation des besoins, constitution du réseau d'intervenants

Le service Téléalarme

Installation à domicile, gestion des appels, évaluation de l'urgence, écoute sociale

VOTRE RÉSEAU D'INTERVENANTS (famille, voisins...)

Intervention pour lever le doute de votre entourage ou des contacts et faciliter l'accès au logement

DES SERVICES DE SECOURS

Les sapeurs-pompiers

Organisation des secours, intervention en cas d'absence des intervenants de votre entourage

Le SAMU

Diagnostic, conseils médicaux, premiers soins